

ARRETE n° 25-051

Portant nomination du Principal Representative EUT+

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE


Article 1 :

Au 16 février 2025, il est mis fin à la nomination de Monsieur Jérôme Plain en tant que Principal Representative de l'UTT au sein du projet EUT+. Cet arrêté remplace donc l'arrêté 23-452.

Article 2 :

Monsieur Pierre BEAUSEROY, Professeur des Universités et Directeur Délégué EUT Accelerate, pour la phase II du projet, est nommé Principal Representative de l'UTT au sein du projet EUT+ à compter du 17 février 2025 et jusqu'au 31 octobre 2027.

Fait à Troyes, le 6 février 2025




Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Vu par l'intéressé

Jérôme PLAIN

Le : 17/2/2025



Vu par l'intéressé

Pierre BEAUSEROY

Le : 17/2/2025



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressés

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr